

## Informations clés pour le preneur d'assurance

Ce document fournit des informations essentielles au preneur d'assurance. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste le produit TrendValor 20 et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de lire le présent document pour décider en connaissance de cause de souscrire ou non au produit TrendValor 20. Le présent document ne se substitue pas aux conditions générales d'assurance TrendValor 20.

Vaudoise TrendValor 20 est une assurance sur la vie liée à un indice d'une durée de 10 ans, avec une date d'effet au 01.11.2021 et une date d'échéance le 03.11.2031.

La prime unique, payée par le preneur d'assurance, est répartie entre prime pour risque, frais et prime d'investissement. La devise de référence est le Franc suisse (CHF).

### Objectif et politique de placement

---

La prime d'investissement est investie dans la fortune liée de la VAUDOISE VIE, Compagnie d'Assurances SA (la "Compagnie") afin d'offrir une garantie en cas de vie à l'échéance du contrat ; tout en vous offrant une participation à l'indice Swiss Market Index® ("SMI").

Pour ce faire, la Compagnie investit dans un produit financier structuré sous forme d'une note. Cette note est composée d'un sous-jacent sélectionné par la Compagnie.

La prestation en cas de vie de la personne assurée à l'échéance est de 96.5% de la prime d'investissement, auquel s'ajoute la prime d'investissement multipliée par la participation à la performance du SMI. La participation à la performance du SMI est égale à la moyenne des performances du SMI aux dix dates d'observations annuelles, diminuée de 5%, si cette valeur est positive. Cette participation à la performance du SMI est au maximum de 40%.

Pour déterminer la performance du SMI à une date d'observation annuelle, la différence est calculée entre la valeur de clôture officielle de l'indice à la date en question et sa valeur initiale de référence. Cette différence est ensuite divisée par la valeur initiale de référence.

### Profil de risque et de rendement

---

La prime d'investissement est garantie à 96.5% en cas de vie et vous participez à la performance du SMI, si et seulement si, la participation est positive.

- **Prestations garantie en cas de vie et en cas de décès**

Les prestations garanties en cas de vie ne le sont qu'à l'échéance du contrat. Les prestations versées peuvent être supérieures au minimum garanti et dépendent de la valeur du SMI conformément à la politique de placement détaillée ci-dessus.

La prestation en cas de décès avant l'échéance de l'assurance est égale à la valeur de votre part d'investissement dans le produit financier à la date déterminante. Toutefois cette prestation est au minimum égale à 101% de la prime d'investissement.

Les prestations garanties en cas de vie et en cas de décès sont fournies par la Compagnie.

- **Risque important : rachat avant l'échéance du contrat**

Le risque le plus élevé pour le preneur est d'effectuer un rachat du contrat avant l'échéance du contrat. Vous pouvez en tout temps nous demander le rachat de votre assurance. Le calcul de la valeur de rachat est plus particulièrement précisé en section E1 des conditions générales d'assurance. Nous attirons votre attention sur le fait que la valeur de rachat peut subir de fortes fluctuations pendant la durée du contrat. Elle dépend notamment de l'évolution respective de l'indice de référence, des actifs composant le produit financier et des taux d'intérêt du marché. Une projection (non-garantie) des valeurs de rachat est fournie au regard de la section "Evolution présumée des valeurs de rachat et des prestations de décès" de la proposition d'assurance TrendValor 20.

- **Rendement : participation à l'indice SMI**

A titre d'exemple, un homme de 50 ans verse une prime de 100'000 CHF dans TrendValor 20. La prime d'investissement vaut 95'094 CHF et la prestation garantie en cas de vie vaut 91'765 CHF, soit 96.5% de la prime d'investissement.

**Hypothèse :** la valeur du SMI est de 10'000 points ("BPS") le 01.11.2021, soit la valeur de référence. Le SMI effectue une performance constante de 4% chaque année sur les 10 années (scénario médian).

Date	Valeur SMI (perf. 4% par an) en BPS	Performances par rapport à valeur de référence
01.11.2021 – Date d'effet	10'000	Valeur de référence
03.11.2022	10'400	4%
03.11.2023	10'816	8%
04.11.2024	11'249	12%
03.11.2025	11'699	17%
03.11.2026	12'167	22%
03.11.2027	12'653	27%
03.11.2028	13'159	32%
05.11.2029	13'686	37%
04.11.2030	14'233	42%
03.11.2031 – Échéance du contrat	14'802	48%
Moyenne des performances par rapport à la valeur de référence		25%
Participation à l'indice SMI		20%

Pour le scénario médian, la prestation à l'échéance en cas de vie pour une performance annuelle de 4% serait de : 91'765.- + 20% \* 95'094.- = 110'654.-.

Dans le cas d'un scénario défavorable avec une performance annuelle du SMI de 0.5% par an, soit une performance moyenne par rapport à la valeur de référence inférieure à 5%, la prestation en cas de vie à l'échéance serait de 91'765.- correspondant à la prestation garantie en cas de vie.

Dans le cas d'un scénario favorable avec une performance annuelle du SMI de 7.5% par an, soit une participation à la performance du SMI maximale à 40%, la prestation en cas de vie à l'échéance serait de : 91'765.- + 40% \* 95'094.- = 129'803.- correspondant au versement maximum possible à l'échéance.

## Frais

Les frais sont inclus dans la prime pour risque et frais payée par le preneur d'assurance, inscrite dans la section Financement de la Proposition d'Assurance pour TrendValor 20.

Nous vous informons que la Compagnie peut percevoir des commissions de la part de l'émetteur du produit financier. Une partie de ces commissions est utilisée pour diminuer les frais mis à la charge du preneur d'assurance.

## Informations pratiques

### Fournisseur du produit d'assurances

VAUDOISE VIE, Compagnie d'assurances S.A., appelée aussi la Compagnie dans ce document

### Informations complémentaires

Vous pouvez obtenir gratuitement les informations sur la performance du SMI par rapport à la valeur de référence aux dates d'observations annuelles pour TrendValor 20 sous [trendvalor.ch](https://trendvalor.ch).

Les présentes informations clés pour le preneur d'assurance concernent exclusivement TrendValor 20. Elles ne concernent aucune autre produit TrendValor.

### Déclaration de responsabilité

La responsabilité de Vaudoise Vie ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les conditions générales d'assurance pour TrendValor 20.

Ce produit d'assurance est approuvé et surveillé par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA).

VAUDOISE VIE, Compagnie d'assurances SA est autorisée en Suisse et réglementée par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA).

Les informations clés pour le preneur ici fournies sont exactes pour TrendValor 20.

Date de publication initiale : 01.09.2021, version révisée le 20.02.2024, seule cette dernière fait foi.

Le SMI est la propriété intellectuelle (y compris les marques déposées) de SIX Swiss Exchange AG, Zurich, Suisse («SIX Swiss Exchange») et/ou de ses concédants de licence («concédants de licence») et son utilisation se fait sous licence. TrendValor 20 n'est ni sponsorisé, ni promu, ni distribué, ni soutenu toute autre manière par SIX Swiss Exchange et/ou ses concédants de licence et SIX Swiss Exchange et ses concédants de licence ne donnent aucune garantie et excluent toute responsabilité (par négligence ou autrement) à cet égard, de manière générale ou spécifique, en rapport avec toute erreur, omission ou interruption dans le SMI ou ses données.